



40 place de la Mairie
01200 ÉLOISE, Haute-Savoie

Tél : 04 50 48 30 06
mairie@eloise.fr
www.eloise.fr

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 3 mars 2026

Présents : D. CLERC - M. CURTENAZ - J-C. GODARD - P. CHAILLOU - E. CASENOVE - P. CASAZZA - P. MESSERLI - Y. LEGER - P. PITHIoud - A. BERTRAND (arrivée à 19h20) - B. GARCIA - C. BERGEAT - V. BERTHIER - N. AUDET - F. BACHMANN

Absents : /

Convocation du 24/02/2026

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Philippe CASAZZA

Auxiliaire : Isabelle INSOGNA

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2026
- Budget Principal – Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
- Budget Annexe de l'Eau – Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
 - Budget Principal :
 - Affectation du résultat – 2025
 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – 2026
 - Vote du Budget Primitif – 2026
 - Budget annexe « Eau » :
 - Affectation du résultat – 2025
 - Vote du Budget Primitif – 2026
- Subventions aux associations 2026
- Questions et informations diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2026 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2026 est arrêté à l'unanimité.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

En l'absence du document officiel qui n'a pas pu être édité suite à un dysfonctionnement de l'applicatif informatique Hélios au niveau national, le CFU ne peut être adopté à la présente séance. Le vote est reporté à un prochain conseil municipal.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

En l'absence du document officiel qui n'a pas pu être édité suite à un dysfonctionnement de l'applicatif informatique Hélios au niveau national, le CFU ne peut être adopté à la présente séance. Le vote est reporté au prochain conseil municipal.

Délibération : 2026-005

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – REPRISE DES RESULTATS PREVISIONNELS 2025 PAR ANTICIPATION

L'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte financier unique. Lorsque le compte financier unique est approuvé avant le vote du budget primitif suivant, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Or, le compte financier unique 2025 sera produit lors d'un conseil municipal suivant.

L'instruction comptable permet dans ce cas, de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte financier unique, et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats 2025 du Budget Principal sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ Un excédent de l'année 2025 de : | 260 945,72 € |
| ➤ Un excédent reporté de : | 594 689,39 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 855 635,11 € |

INVESTISSEMENT :

➤ Un excédent de l'année 2025 de :	209 583,19 €
➤ Un excédent reporté de :	1 620 779,07 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	1 830 362,26 €

L'assemblée délibérante, après avoir examiné les résultats de l'exercice 2025, statue sur leur affectation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

DECIDE D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025 : EXCEDENT	855 635,11 €
○ Affectation à la section d'investissement (R1068) :	300 000,00 €
○ Report en à la section de fonctionnement (R002) :	555 635,11 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025 : EXCEDENT	1 830 362,26 €
○ Report à la section d'investissement au (R001) :	1 830 362,26 €

Acte transmis et rendu exécutoire le 12 mars 2026

Délibération : 2026-006

OBJET : VOTES DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2026

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les taux des taxes directes locales applicables sur le territoire de la commune pour l'année 2025 :

○ Taxe Habitation :	8,02 %
○ Taxe Foncier Bâti :	18,19 %
○ Taxe Foncier Non Bâti :	39,53 %

Il est proposé de reconduire ces taux pour l'année 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

RECONDUIT les taux d'impositions pour 2026 comme suit :

○ Taxe Habitation :	8,02 %
○ Taxe Foncier Bâti :	18,19 %
○ Taxe Foncier Non Bâti :	39,53 %

AUTORISE le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

Acte transmis et rendu exécutoire le 12 mars 2026

Délibération : 2026-007

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF - 2026

Le Maire présente aux membres de l'assemblée les propositions d'ouvertures de crédits pour l'exercice 2026 dont l'équilibre budgétaire est le suivant :

FONCTIONNEMENT :

➤ Recettes :	2 015 643,11 €
➤ Dépenses :	1 460 008,00 €
Suréquilibre constaté :	555 635,11 €

INVESTISSEMENT :

➤ Recettes :	2 493 249,70 €
➤ Dépenses :	1 358 000,00 €
Suréquilibre constaté :	1 135,249,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du budget principal 2026 tel que présenté.

Acte transmis et rendu exécutoire le 12 mars 2026

Délibération : 2026-008

OBJET : BUDGET ANNEXE DE L'EAU – REPRISE DES RESULTATS PREVISIONNELS 2025 PAR ANTICIPATION

L'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte financier unique. Lorsque le compte financier unique est approuvé avant le vote du budget primitif suivant, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Or, le compte financier unique 2025 sera produit lors d'un conseil municipal suivant.

L'instruction comptable permet dans ce cas, de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte financier unique, et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats 2025 du Budget annexe de l'Eau sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

- Un excédent de l'année 2025 de : 22 205,20 €
- Un excédent reporté de : 14 483,65 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 36 688,85 €

INVESTISSEMENT :

- Un excédent de l'année 2025 de : 32 579,58 €
- Un excédent reporté de : 337 236,06 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 369 815,64 €

- Solde des restes à réaliser - dépense : 0,00 €
- Solde des restes à réaliser - recette : 0,00 €

Soit un excédent de financement de : 406 504,49 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

DECIDE D'AFFECTER le résultat d'investissement et d'exploitation comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT 36 688,85 €

- Affectation en réserve en investissement (R1068) : 0,00 €
- Report en fonctionnement (R002) : 36 688,85 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025 : EXCEDENT 369 815,64 €

- Report en investissement au (R001) : 339 815,64 €

Acte transmis et rendu exécutoire le 12 mars 2026

Délibération : 2026-009

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire présente aux membres de l'assemblée les propositions d'ouvertures de crédits pour l'exercice 2026 dont l'équilibre budgétaire est le suivant :

FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 192 091,41 €
- Dépenses : 192 091,41 €

INVESTISSEMENT :

- Recettes : 424 948,09 €
- Dépenses : 424 948,09 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les montants prévisionnels exposés,
VOTE le budget primitif 2026 du budget annexe de l'Eau tel que présenté.

Acte transmis et rendu exécutoire le 12 mars 2026

Délibération : 2026-010

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Le Maire donne la parole à Marcelle CURTENAZ, 1^{ère} Adjointe en charge de la vie associative, qui présente aux conseillers municipaux le projet de répartition des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2026 :

	Associations	Localisation	2026
ASSOCIATIONS ELOISIENNES	CLUB DE L'AMITIE	ELOISE	3 698.00 €
	HUITIEME FEU	ELOISE	636.00 €
	LE SOU DES ECOLES	ELOISE	1 734.00 €
	LES BAMBOUS	ELOISE	875.00 €
	MEMOIRE DE LA SEMINE	ELOISE	1 420.00 €
	SOCIETE DE CHASSE ELOISE	ELOISE	445.00 €
	TAROT CLUB	ELOISE	212.00 €
	TENNIS ELOISE CLUB	ELOISE	838.00 €

	SUR LES PAS DE THEO	ELOISE	1 010.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	ASS LES LIEVRES	ELOISE	720.00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	ESPACE FEMMES (FNSF)	HAUTE-SAVOIE	100.00 €
	GIS France	NATIONAL	50.00 €
	APF FRANCE HANDICAP	NATIONAL	50.00 €
	UNC/AFN Porte drapeaux	SEMINE	30.00 €
	SOUVENIR FRANCAIS	NATIONAL	30.00 €
	ASS NTLE CROIX GUERRE	NATIONAL	30.00 €
	ASS PROTECTION CIVILE	HAUTE-SAVOIE	100.00 €
	ASS EXIL SORGIA FM	VALSERHONE	400.00 €
	AMICALE DON DU SANG BELLEGARDE	VALSERHONE	100.00 €
	CALLY NANT	SEMINE	348.00 €
	FOOTBALL CLUB SEMINE	SEMINE	320.00 €
	CLUB TENNIS DE LA SEMINE	SEMINE	240.00 €
	FEDERATION SPORTIVE DU VAL DES USSÉS	FRANGY	300.00 €
	EVb	VALSERHONE	520.00 €
	CFA MFR Clos des Baz	HAUTE-SAVOIE	40.00 €
	CFA MFR Vulbens	HAUTE-SAVOIE	40.00 €
	PONT DES Z'ARTS	SEYSEL	100.00 €
	NATURE & TERROIR Jardin de la Balme	HAUTE-SAVOIE	100.00 €
	TOTAL		14 486.00 €

Elle précise que cette répartition découle des critères d'attributions et de pondérations fixés par la collectivité et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Philippe CASAZZA revient sur la méthode de calcul employée pour l'attribution des subventions, mise en place par la commission Vie associative. Il s'interroge sur le montant attribué notamment au club de l'Amitié, qui paraît disproportionné par rapport aux autres associations. Il précise que le mode de calcul de la commission est une bonne avancée, mais qu'il conviendra peut-être d'ajuster certains critères à l'avenir.

Didier CLERC précise qu'outres le nombre d'adhérents, il est tenu compte du nombre des manifestations organisées dans l'année. Il évoque l'évolution des activités proposées et l'ouverture des adhésions aux personnes extérieures à la commune.

Élisabeth CASENOVE ajoute que cette association a un rôle particulier dans la commune. Anne BERTRAND soumet la nécessité de regarder le solde bancaire des associations avant l'attribution des subventions. Elle fait également remarquer que la subvention de la classe verte attribuée à l'école a été sortie du budget des subventions pour intégrer le budget principal.

Philippe CASAZZA suggère de regarder le fonctionnement même des associations. Pour exemple, les enjeux financiers sont différents si l'association a des employés à rémunérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions aux associations au titre de l'année 2026 comme énoncées.

Acte transmis et rendu exécutoire le 12 mars 2026

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude GODARD informe que :

- Les barrières ont été posées le long de l'immeuble du Fartoret, des balconnières viendront les agrémenter.
- Des glissières de sécurité en bois le long du cimetière sont abîmées ; elles seront remplacées.

Il indique qu'il s'agit de sa dernière séance de conseil municipal après 18 ans de mandat. Il souhaite pleine réussite aux nouveaux élus.

Élisabeth CASENOVE fait remarquer que le budget 2025 s'est bien passé. Elle remercie le personnel administratif pour le travail exécuté.

Valérie BERTHIER demande des précisions sur la voiture abandonnée à Pralon.

Françoise BACHMANN fait remarquer qu'ils ont commencé le mandat à 15 conseillers et sont restés 15 jusqu'à la fin. Elle souhaite la présence des anciens élus le soir des élections pour une passation « symbolique » des fonctions.

Marcelle CURTENAZ remercie l'ensemble des conseillers pour ce mandat. Cette période a été l'occasion d'apprendre à travailler différemment. Elle en tire un bilan positif.

Didier CLERC clôture la séance en remerciant l'ensemble des conseillers et des adjoints pour leur engagement et leur solidarité tout au long du mandat. Il rappelle que l'équipe municipale a débuté à 15 conseillers et qu'elle est toujours aujourd'hui composée des mêmes 15 membres, engagés jusqu'à la fin du mandat. Il remercie également le personnel communal et souligne la qualité de l'équipe administrative en place.

Il relate ce mandat de 6 ans avec des projets, des ambitions, mais, également des périodes compliquées.

Il donne rendez-vous le 15 mars 2026 pour les élections municipales et le vendredi 20 mars 2026 à 19 h pour l'installation du nouveau conseil municipal au cours duquel il souhaite la présence des anciens élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Philippe CASAZZA



LE PRESIDENT DE SEANCE,

Didier CLERC, Maire

